



Observation des marées au débarquement (OBSDEB)

PRINCIPES GENERAUX ET PROTOCOLE



Avertissement : chaque région ayant ses spécificités, nous présentons ici des informations générales. Pour plus de précisions concernant une région particulière, contacter le coordinateur opérationnel de l'action Obsdeb du SIH de l'Ifremer

Sommaire

Table des matières

1	RAPPELS DES OBJECTIFS.....	4
2	PRINCIPES DU PLAN D'ECHANTILLONNAGE.....	5
3	ESTIMATIONS STATISTIQUES.....	6
4	PROTOCOLE OBSERVATION TERRAIN	7
4.1	Observation directe du débarquement au retour de marée	7
4.2	Reconstitution d'une marée par enquête auprès des pêcheurs.....	8
5	PROTOCOLE ENQUETE TELEPHONIQUE.....	9
6	SAISIE DES DONNEES	10
7	ECHEANCES	11
8	REGLES DE CONDUITE DES OBSERVATEURS	12
9	LIENS UTILES.....	13

1 RAPPELS DES OBJECTIFS

OBSDEB est un programme d'observation des débarquements de pêche au retour de marée des navires côtiers de moins de 12 m, dans 5 régions de l'outre-mer français (Guyane, Guadeloupe, Martinique, La Réunion et Mayotte).

Il permet d'estimer, pour les navires enregistrés au fichier Flotte de Pêche Communautaire, les efforts de pêche (nombre de marées), les quantités et valeurs débarquées par espèces ainsi que les coûts de la marée par métiers.

Chaque observateur suit un planning hebdomadaire fixant les ports ou points de débarquement où se rendre pour collecter les données, élaboré d'après un plan d'échantillonnage. Dans certaines régions, ces observations sont complétées par des enquêtes téléphoniques pour toucher un plus grand nombre de professionnels et donc augmenter la représentativité de cet échantillon.

2 PRINCIPES DU PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE

Excepté en Guyane où il y a un suivi quasi exhaustif des navires, seule une fraction des débarquements totaux peut être observée (c'est donc un échantillon), en suivant un plan d'échantillonnage (PE) terrain trimestriel adapté à chaque région.

Il est basé sur l'activité des navires de l'année précédente et tient compte du nombre de navires actifs et pratiquant des métiers diversifiés dans les différents points de débarquement, en accordant un poids plus important à ceux qui présentent une forte activité et diversité, ce qui se traduit par une fréquence d'observation terrain plus élevée.

Chaque observateur est en charge d'un portefeuille de ports/points de débarquements, qui sont regroupés dans des unités d'observation (UO, exemple figure 1). Le PE indique de façon aléatoire pour chaque semaine de la période concernée, l'allocation des jours d'observation dans les UO à visiter, et le cas échéant les plages horaires d'observation indicatives à adapter en fonction des heures de retour des navires de pêche sur les points de débarquement (exemple Annexe 1).

Dans le cas où aucune activité de pêche n'est observée sur le port prévu initialement par le PE, l'observateur peut se rendre dans un autre port proche géographiquement et appartenant à la même UO. De façon modérée, il peut également changer d'UO dans le cas où la même flottille peut reporter son activité de pêche sur une autre zone géographique.

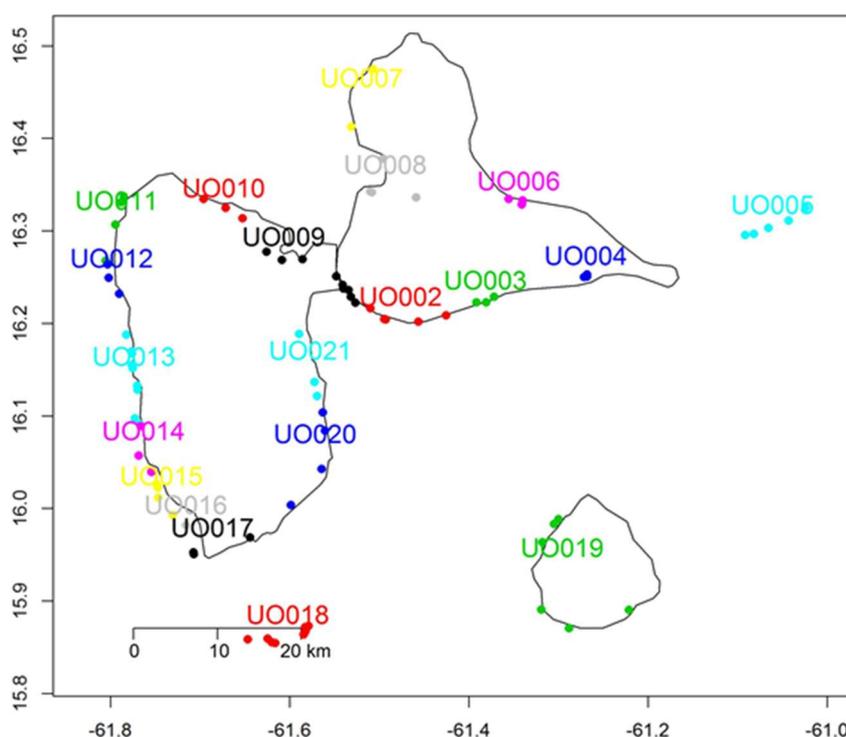


Figure 1 : Exemple d'unités d'observations en Guadeloupe

En Guadeloupe et en Martinique, des enquêtes téléphoniques viennent compléter les observations terrain pour toucher davantage de navires ou métiers que l'on voit peu sur le terrain. Un plan d'échantillonnage téléphonique permet d'établir une liste de navires à contacter chaque semaine, avec des navires de substitution possibles en cas d'absence ou de refus de réponse (exemple Annexe 2).

3 ESTIMATIONS STATISTIQUES

L'échantillon de données collecté sur le terrain et par téléphone est extrapolé à l'échelle de l'effort de pêche par métier annuel, pour fournir des estimations à l'échelle trimestrielle par métiers principaux pour l'ensemble de la flotte (pas d'estimations individuelles par navire).

Pour cela on estime l'effort de pêche par métier en calculant le nombre total de marées par métier à l'aide des CH et des calendriers mensuels d'activité (se référer aux documents de l'action Activité des navires de pêche), que l'on croise ensuite avec les données des débarquements moyens par espèce et par marées pour estimer les débarquements totaux par espèce selon les métiers, qui seront à leur tour croisés avec les prix moyens relevés par espèce et circuit de commercialisation pour estimer les valeurs des débarquements. Le schéma ci-dessous résume la procédure.

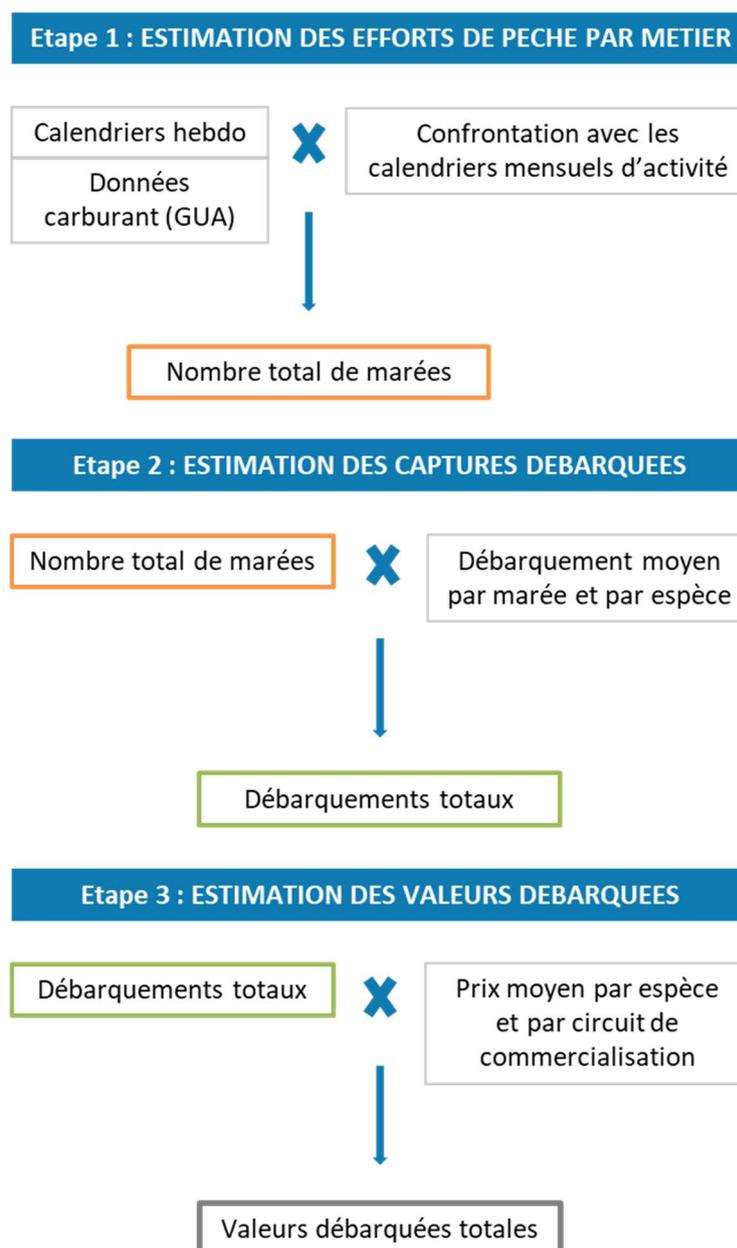


Figure 2 : Synthèse du calcul des estimations OBSDEB

4 PROTOCOLE OBSERVATION TERRAIN

L'observateur étudiera les marées au débarquement d'un maximum de navires rentrant au port durant la période d'observation et si le temps le permet, afin d'optimiser la collecte, reconstituera les marées des patrons présents sur le site ayant débarqué avant son arrivée. En cas de nombreux retours simultanés, l'observateur sélectionnera en priorité les métiers non échantillonnés dans la journée. Le nombre moyen de marées complètes échantillonnées par l'observateur est fixé à quatre par sortie terrain (observées et reconstituées) minimum.

4.1 Observation directe du débarquement au retour de marée

Dans ce cas de figure, l'observateur collecte systématiquement les informations suivantes sous une forme lisible et exploitable à l'aide de formulaires terrain papiers adaptés (exemple annexe 3), en s'adressant directement au pêcheur pendant qu'il débarque, ou après qu'il ait vendu son poisson :

- la description de la marée (date et heures de début et de fin de marée, métier pratiqué, secteur de pêche et gradient de distance à la côte, nombre de marins),
 - la reconstitution de l'effort de pêche pour l'ensemble des métiers pratiqués (temps de pêche du navire, dimension de l'engin de pêche et maillage),
 - le détail des captures débarquées collecté par estimation directe ou auprès du pêcheur et l'éventuel tri commercial :
 - poids par espèce et par métier : pesé ou estimé par l'observateur ou, en dernier lieu, s'il n'est pas possible d'accéder au poisson pour le peser, déclaré par le pêcheur
 - état et présentation des espèces : observé par l'observateur
 - circuit de commercialisation par espèce : estimé par l'observateur ou par le pêcheur
 - prix de vente moyen par espèce : estimé par l'observateur ou par le pêcheur
- (NB : en cas de doute sur l'identification d'une espèce sur le terrain, il est possible de la photographier pour la déterminer de retour au laboratoire. De même, si le temps ne permet pas d'identifier toutes les espèces lors du débarquement, cela peut être réalisé *a posteriori* grâce à des photos, bien que cette solution ne doit pas être privilégiée par rapport au travail visuel sur le terrain.)
- les informations sur les coûts de la marée (dépense de carburant et d'huile, coût de la glace, appâts et avitaillement),

L'observateur doit également l'interroger sur son activité récente par métier au travers des calendriers hebdomadaires (CH) qui retracent l'activité du pêcheur et les métiers pratiqués au cours des sept derniers jours (dans le cas exceptionnel de marées d'une durée supérieure à une semaine, ce nombre de jours pourra être plus élevé) précédant le jour de l'observation. Ils servent à estimer le nombre de marées annuel par métier (= effort de pêche).

La règle est simple concernant le détail des informations à collecter via ces CH : au jugement de l'observateur, si les données sur la composition spécifique et les poids déclarées par le pêcheur lui semblent réalistes et fiables (par lecture d'un carnet de pêche par exemple), il doit saisir toutes les infos de la marée, à l'image d'une marée observée sur le terrain. Dans le cas contraire (hésitations, déclaration de « poissons rouges ou divers » sans possibilité de distinguer les espèces ni les quantités), il doit alors saisir uniquement les jours d'activité et les métiers pratiqués.

4.2 Reconstitution d'une marée par enquête auprès des pêcheurs

Dans le cas où un patron présent sur le site aurait débarqué récemment sans que l'observateur ait pu assister au débarquement, il devra recueillir par enquête auprès de lui toutes les informations listées précédemment comme pour une observation directe (i.e. marée du jour et CH).

TERRAIN

Toutes les régions

Observation directe des débarquements au retour de marée

Reconstitution des marées des pêcheurs présents par enquête

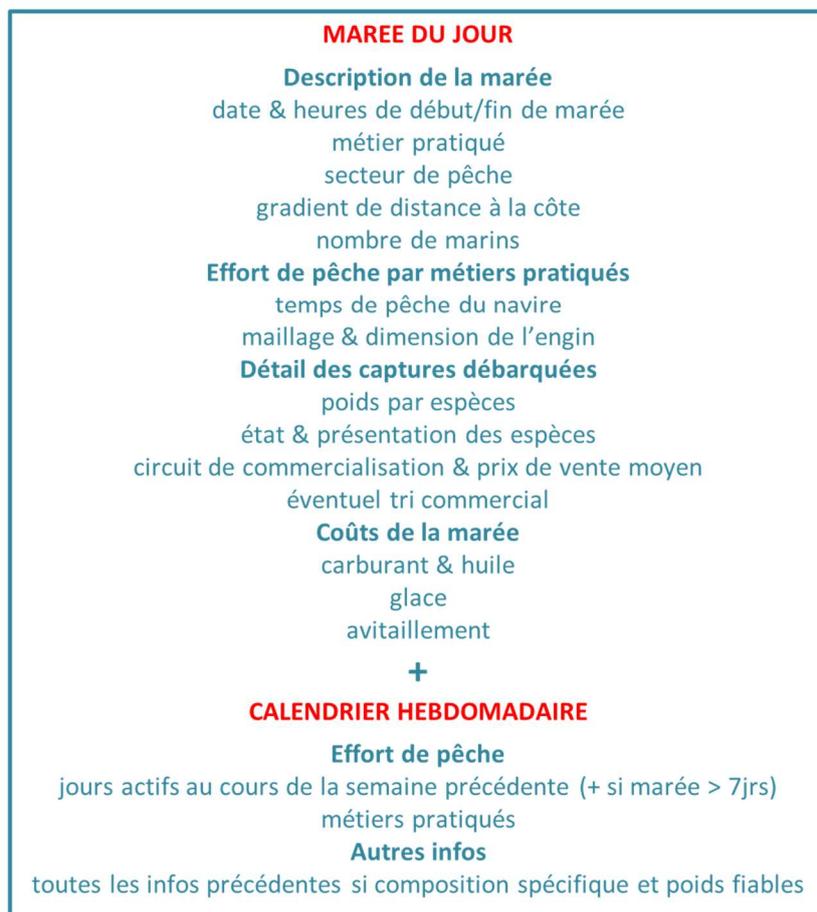


Figure 3 : Résumé des informations à collecter sur le terrain

5 PROTOCOLE ENQUETE TELEPHONIQUE

En complément des observations sur le terrain ne permettant pas de cibler correctement tous les métiers en Martinique et en Guadeloupe, des enquêtes téléphoniques sont réalisées chaque semaine par les observateurs.

Elles visent à reconstituer l'activité de pêche des navires durant leur dernière semaine d'activité, en interrogeant le pêcheur sur son activité du jour et celle des sept jours précédents. Il collecte donc un CH selon les mêmes règles que sur le terrain : toutes les informations complètes de chaque marée si elles sont précises, sinon uniquement les jours d'activité et les métiers pratiqués.

TELEPHONE

Martinique + Guadeloupe

Reconstitution des marées par
appel téléphonique

CALENDRIER HEBDOMADAIRE

Effort de pêche

jours actifs entre le jour de l'appel et les 7 jours précédents (+ si marée > 7jrs)
métiers pratiqués

Si composition spécifique et poids fiables : description complète de la marée

date & heures de début/fin de marée
métier pratiqué
secteur de pêche
gradient de distance à la côte
nombre de marins
temps de pêche du navire
maillage & dimension de l'engin
poids par espèces
état & présentation des espèces
circuit de commercialisation & prix de vente moyen
éventuel tri commercial
carburant & huile
glace
avitaillement

Figure 4 : Résumé des informations à collecter par téléphone

6 SAISIE DES DONNEES

Les informations collectées *via* les formulaires terrain sont saisies à l'aide du logiciel "Allegro-Obsdeb". Le transfert des données saisies vers la base de données "Harmonie" doit être réalisé au fur et à mesure des saisies ou *a minima* chaque semaine pour sauvegarder les données. Les formulaires terrain doivent être conservés pendant 2 ans afin de pouvoir les consulter de nouveau si besoin.

Une fois les données réceptionnées en base de données, différents contrôles de validation de qualification des données sont réalisés et peuvent conduire à demander des vérifications et des modifications pour répondre aux interrogations que pourraient susciter certaines incohérences, les corriger et procéder à un nouvel export des données corrigées vers la base de données "Harmonie".

7 ECHEANCES

Les dernières données collectées l'année N-1 sont à exporter au plus tard le 31/01 de l'année N.

La validation des données via l'application VALPARAISO ainsi que les éventuelles corrections et exportation de données corrigées peuvent être effectuées jusqu'au 15/03 de l'année N pour les données collectées l'année N-1.

Une phase de contrôle de cohérence avec les calendriers d'activité a lieu du 15/03 au 15/04 de l'année N pour les données collectées l'année N-1.

Il est impératif de respecter ces échéances pour que l'Ifremer puisse répondre à ses engagements auprès de la DPMA.

Liste des tâches	Opérateur	Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin			
		S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
Finalisation saisie données N-1	Observateurs				31																				
Contrôle et corrections données	Observateurs																								
1ères estimations Obsdeb + Transmission V1 fiches métiers & rapport N-1	Statisticien																								
Réception des retours sur fiches métiers & rapport	Observateurs																								
Relance finale des estimateurs Obsdeb & fiches métiers	Statisticien																								
Restitution + fiches métiers & rapport à la DPMA	Coordinateur																								
Publication des fiches métiers	Coordinateur																								

8 REGLES DE CONDUITE DES OBSERVATEURS

Les observateurs doivent prendre toutes les mesures appropriées pour s'assurer que leurs interventions affectent le moins possible les circuits de traitement des débarquements et préservent leur qualité. Ils interfèrent au minimum sur le déroulement normal des opérations commerciales.

Ils n'ont pas d'habilitation pour assurer des missions de police administrative ou judiciaire. Ils ne peuvent donc, en aucun cas, attester ni signer à la demande des autorités maritimes tout acte concernant les observations réalisées, ni procès-verbal ou tout autre acte administratif (par exemple, une fiche de pêche).

Ils s'engagent à assurer la confidentialité des données, informations et échanges qui sont portés à leur connaissance.

9 LIENS UTILES

<https://sih.ifremer.fr/Debarquements-effort-de-peche/Obsdeb>

<https://sih.ifremer.fr/prive/Collecte>

<https://sih.ifremer.fr/prive/Collecte/ObsDeb>

Weiss Jérôme, Demanèche Sébastien, Guyader Olivier (2018). *Méthodologie de collecte de données et d'estimation des efforts et débarquements des pêcheries côtières*. Document Archimer n°58281. 22 pp. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00471/58281/>

ANNEXE 1 : Exemple de plan d'échantillonnage terrain pour la Martinique

ZONE_COMP	ZONE_COMP	Date	Semaine	JourSem	UNITE_OBS1	UNITE_OBS2	Prob.	U_obs	PLAGE_HORA
ZC01	Martinique N	28/09/2020	40	lundi	U0008	Le Carbet			0.09 (8,12)
ZC01	Martinique N	29/09/2020	40	mardi	U0010	Fort-de-Fran			0.12 (8,12)
ZC01	Martinique N	01/10/2020	40	jeudi	U0002	Tartane			0.09 (8,12)
ZC01	Martinique N	02/10/2020	40	vendredi	U0010	Fort-de-Fran			0.12 (8,12)
ZC01	Martinique N	05/10/2020	41	lundi	U0006	Le Prêcheur			0.1 (8,12)
ZC01	Martinique N	06/10/2020	41	mardi	U0007	Saint Pierre			0.06 (8,12)
ZC01	Martinique N	07/10/2020	41	mercredi	U0009	Case Pilote			0.22 (8,12)
ZC01	Martinique N	09/10/2020	41	vendredi	U0008	Le Carbet			0.09 (12,16)
ZC01	Martinique N	12/10/2020	42	lundi	U0009	Case Pilote			0.22 (8,12)
ZC01	Martinique N	13/10/2020	42	mardi	U0001	Le Robert			0.15 (8,12)
ZC01	Martinique N	14/10/2020	42	mercredi	U0010	Fort-de-Fran			0.12 (12,16)
ZC01	Martinique N	16/10/2020	42	vendredi	U0010	Fort-de-Fran			0.12 (0,4)
ZC01	Martinique N	20/10/2020	43	mardi	U0002	Tartane			0.09 (8,12)
ZC01	Martinique N	21/10/2020	43	mercredi	U0003	Cosmy			0.11 (16,20)
ZC01	Martinique N	22/10/2020	43	jeudi	U0009	Case Pilote			0.22 (12,16)
ZC01	Martinique N	23/10/2020	43	vendredi	U0003	Cosmy			0.11 (8,12)
ZC01	Martinique N	26/10/2020	44	lundi	U0005	Grand rivière			0.04 (8,12)
ZC01	Martinique N	28/10/2020	44	mercredi	U0001	Le Robert			0.15 (16,20)
ZC01	Martinique N	29/10/2020	44	jeudi	U0010	Fort-de-Fran			0.12 (4,8)
ZC01	Martinique N	30/10/2020	44	vendredi	U0009	Case Pilote			0.22 (16,20)
ZC01	Martinique N	03/11/2020	45	mardi	U0001	Le Robert			0.15 (16,20)
ZC01	Martinique N	04/11/2020	45	mercredi	U0009	Case Pilote			0.22 (12,16)
ZC01	Martinique N	05/11/2020	45	jeudi	U0002	Tartane			0.09 (4,8)
ZC01	Martinique N	06/11/2020	45	vendredi	U0001	Le Robert			0.15 (8,12)
ZC01	Martinique N	09/11/2020	46	lundi	U0003	Cosmy			0.11 (12,16)
ZC01	Martinique N	10/11/2020	46	mardi	U0001	Le Robert			0.15 (4,8)
ZC01	Martinique N	12/11/2020	46	jeudi	U0009	Case Pilote			0.22 (12,16)
ZC01	Martinique N	13/11/2020	46	vendredi	U0002	Tartane			0.09 (8,12)
ZC01	Martinique N	16/11/2020	47	lundi	U0008	Le Carbet			0.09 (12,16)
ZC01	Martinique N	18/11/2020	47	mercredi	U0003	Cosmy			0.11 (0,4)
ZC01	Martinique N	19/11/2020	47	jeudi	U0001	Le Robert			0.15 (4,8)
ZC01	Martinique N	20/11/2020	47	vendredi	U0009	Case Pilote			0.22 (8,12)
ZC01	Martinique N	24/11/2020	48	mardi	U0006	Le Prêcheur			0.1 (8,12)
ZC01	Martinique N	25/11/2020	48	mercredi	U0001	Le Robert			0.15 (4,8)
ZC01	Martinique N	26/11/2020	48	jeudi	U0009	Case Pilote			0.22 (8,12)
ZC01	Martinique N	27/11/2020	48	vendredi	U0006	Le Prêcheur			0.1 (8,12)
ZC01	Martinique N	01/12/2020	49	mardi	U0009	Case Pilote			0.22 (12,16)
ZC01	Martinique N	02/12/2020	49	mercredi	U0007	Saint Pierre			0.06 (8,12)
ZC01	Martinique N	03/12/2020	49	jeudi	U0009	Case Pilote			0.22 (8,12)
ZC01	Martinique N	04/12/2020	49	vendredi	U0007	Saint Pierre			0.06 (8,12)
ZC01	Martinique N	07/12/2020	50	lundi	U0008	Le Carbet			0.09 (16,20)
ZC01	Martinique N	08/12/2020	50	mardi	U0006	Le Prêcheur			0.1 (8,12)
ZC01	Martinique N	10/12/2020	50	jeudi	U0010	Fort-de-Fran			0.12 (20,24)
ZC01	Martinique N	11/12/2020	50	vendredi	U0001	Le Robert			0.15 (8,12)
ZC01	Martinique N	14/12/2020	51	lundi	U0006	Le Prêcheur			0.1 (8,12)
ZC01	Martinique N	15/12/2020	51	mardi	U0009	Case Pilote			0.22 (12,16)
ZC01	Martinique N	17/12/2020	51	jeudi	U0003	Cosmy			0.11 (8,12)
ZC01	Martinique N	18/12/2020	51	vendredi	U0005	Grand rivière			0.04 (0,4)
ZC01	Martinique N	21/12/2020	52	lundi	U0004	Sainte Marie			0.02 (16,20)
ZC01	Martinique N	22/12/2020	52	mardi	U0010	Fort-de-Fran			0.12 (16,20)
ZC01	Martinique N	23/12/2020	52	mercredi	U0003	Cosmy			0.11 (8,12)
ZC01	Martinique N	28/12/2020	53	lundi	U0009	Case Pilote			0.22 (16,20)
ZC01	Martinique N	29/12/2020	53	mardi	U0002	Tartane			0.09 (8,12)
ZC01	Martinique N	30/12/2020	53	mercredi	U0008	Le Carbet			0.09 (8,12)
ZC02	Martinique S	28/09/2020	40	lundi	U0016	Le Marin/Caç			0.16 (8,12)
ZC02	Martinique S	30/09/2020	40	mercredi	U0016	Le Marin/Caç			0.16 (12,16)
ZC02	Martinique S	01/10/2020	40	jeudi	U0011	Trois Ilets/Le			0.15 (8,12)
ZC02	Martinique S	02/10/2020	40	vendredi	U0020	Dostaly			0.03 (12,16)
ZC02	Martinique S	05/10/2020	41	lundi	U0012	Petite Anse			0.11 (8,12)
ZC02	Martinique S	06/10/2020	41	mardi	U0015	Sainte Luce			0.13 (8,12)
ZC02	Martinique S	07/10/2020	41	mercredi	U0021	Le François			0.07 (4,8)
ZC02	Martinique S	09/10/2020	41	vendredi	U0018	Vauclin			0.16 (8,12)
ZC02	Martinique S	12/10/2020	42	lundi	U0014	Trois Rivières			0.03 (20,24)
ZC02	Martinique S	13/10/2020	42	mardi	U0013	Le Diamant			0.09 (4,8)
ZC02	Martinique S	14/10/2020	42	mercredi	U0012	Petite Anse			0.11 (8,12)
ZC02	Martinique S	16/10/2020	42	vendredi	U0018	Vauclin			0.16 (8,12)
ZC02	Martinique S	19/10/2020	43	lundi	U0011	Trois Ilets/Le			0.15 (4,8)
ZC02	Martinique S	20/10/2020	43	mardi	U0019	Baie des Mul			0.05 (8,12)
ZC02	Martinique S	22/10/2020	43	jeudi	U0018	Vauclin			0.16 (8,12)
ZC02	Martinique S	23/10/2020	43	vendredi	U0015	Sainte Luce			0.13 (12,16)
ZC02	Martinique S	26/10/2020	44	lundi	U0016	Le Marin/Caç			0.16 (4,8)
ZC02	Martinique S	28/10/2020	44	mercredi	U0016	Le Marin/Caç			0.16 (8,12)
ZC02	Martinique S	29/10/2020	44	jeudi	U0011	Trois Ilets/Le			0.15 (4,8)
ZC02	Martinique S	30/10/2020	44	vendredi	U0016	Le Marin/Caç			0.16 (8,12)
ZC02	Martinique S	03/11/2020	45	mardi	U0011	Trois Ilets/Le			0.15 (16,20)
ZC02	Martinique S	04/11/2020	45	mercredi	U0018	Vauclin			0.16 (4,8)
ZC02	Martinique S	05/11/2020	45	jeudi	U0013	Le Diamant			0.09 (8,12)
ZC02	Martinique S	06/11/2020	45	vendredi	U0011	Trois Ilets/Le			0.15 (4,8)
ZC02	Martinique S	09/11/2020	46	lundi	U0018	Vauclin			0.16 (4,8)
ZC02	Martinique S	10/11/2020	46	mardi	U0013	Le Diamant			0.09 (8,12)
ZC02	Martinique S	12/11/2020	46	jeudi	U0012	Petite Anse			0.11 (8,12)
ZC02	Martinique S	13/11/2020	46	vendredi	U0016	Le Marin/Caç			0.16 (8,12)
ZC02	Martinique S	16/11/2020	47	lundi	U0020	Dostaly			0.03 (8,12)
ZC02	Martinique S	18/11/2020	47	mercredi	U0011	Trois Ilets/Le			0.15 (8,12)
ZC02	Martinique S	19/11/2020	47	jeudi	U0012	Petite Anse			0.11 (8,12)
ZC02	Martinique S	20/11/2020	47	vendredi	U0011	Trois Ilets/Le			0.15 (12,16)
ZC02	Martinique S	24/11/2020	48	mardi	U0012	Petite Anse			0.11 (8,12)
ZC02	Martinique S	25/11/2020	48	mercredi	U0015	Sainte Luce			0.13 (8,12)
ZC02	Martinique S	26/11/2020	48	jeudi	U0021	Le François			0.07 (12,16)
ZC02	Martinique S	27/11/2020	48	vendredi	U0015	Sainte Luce			0.13 (16,20)
ZC02	Martinique S	30/11/2020	49	lundi	U0015	Sainte Luce			0.13 (4,8)
ZC02	Martinique S	01/12/2020	49	mardi	U0014	Trois Rivières			0.03 (16,20)
ZC02	Martinique S	02/12/2020	49	mercredi	U0018	Vauclin			0.16 (16,20)
ZC02	Martinique S	03/12/2020	49	jeudi	U0015	Sainte Luce			0.13 (8,12)
ZC02	Martinique S	08/12/2020	50	mardi	U0016	Le Marin/Caç			0.16 (8,12)
ZC02	Martinique S	09/12/2020	50	mercredi	U0013	Le Diamant			0.09 (8,12)
ZC02	Martinique S	10/12/2020	50	jeudi	U0019	Baie des Mul			0.05 (8,12)
ZC02	Martinique S	11/12/2020	50	vendredi	U0021	Le François			0.07 (8,12)
ZC02	Martinique S	14/12/2020	51	lundi	U0013	Le Diamant			0.09 (8,12)
ZC02	Martinique S	15/12/2020	51	mardi	U0016	Le Marin/Caç			0.16 (16,20)
ZC02	Martinique S	16/12/2020	51	mercredi	U0012	Petite Anse			0.11 (4,8)
ZC02	Martinique S	17/12/2020	51	jeudi	U0021	Le François			0.07 (16,20)
ZC02	Martinique S	21/12/2020	52	lundi	U0018	Vauclin			0.16 (12,16)
ZC02	Martinique S	22/12/2020	52	mardi	U0015	Sainte Luce			0.13 (8,12)
ZC02	Martinique S	23/12/2020	52	mercredi	U0011	Trois Ilets/Le			0.15 (8,12)
ZC02	Martinique S	28/12/2020	53	lundi	U0018	Vauclin			0.16 (12,16)
ZC02	Martinique S	29/12/2020	53	mardi	U0016	Le Marin/Caç			0.16 (8,12)
ZC02	Martinique S	30/12/2020	53	mercredi	U0018	Vauclin			0.16 (4,8)

ANNEXE 2 : Exemple de plan d'échantillonnage téléphonique (partiel) pour la Martinique

Id_plan	SemEch	NavireEch	Strate	SECTEUR_GEO_LIB	SYNT_TYPC_LIB	Classe_Longueur	ZONE_COMPETENCE_COD	ZONE_COMPETENCE_LIB	UNITE_OBSERVATION_COD	UNITE_OBSERVATION_LIB	NAVS_COD	CARN_NOM
MAR_s27_nav890249	27	1	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Sud	U0015	Sainte Luce	890249	STE CATHERINE
MAR_s28_nav779369	28	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Sud	U0011	Petite Anse	697265	CHRIST EST LA
MAR_s31_nav854005	31	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Sud	U0013	Trois Ilets/ Les Anses d'Arlet	779369	NANI
MAR_s29_nav641719	29	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Nord	U0010	Le Diamant	758235	LA GRENOUILLE
MAR_s28_nav641626	28	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Sud	U0012	Le Marin/ Cap Chevalier	854005	LE CID
MAR_s31_nav926139	31	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Nord	U0010	Fort-de-France	853819	C'EST A DIRE
MAR_s28_nav697454	28	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Sud	U0012	Petite Anse	641719	STEVEN
MAR_s29_nav890286	29	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Sud	U0013	Petite Anse	890455	PAUL
MAR_s28_nav926101	28	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Sud	U0011	Le Diamant	890567	ROSE-MARIE
MAR_s30_nav697299	30	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Sud	U0013	Trois Ilets/ Les Anses d'Arlet	900025	OUI PERE
MAR_s28_nav696842	28	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Sud	U0011	Trois Ilets/ Les Anses d'Arlet	931653	MA GONDOLIE 2
MAR_s29_nav696807	29	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Sud	U0012	Petite Anse	641626	TANIA
MAR_s30_nav930717	30	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Nord	U0010	Sainte Luce	516975	HARRY
MAR_s28_nav6832727	28	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Sud	U0013	Le Diamant	926139	LE SURVIVANT
MAR_s31_nav930717	31	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Nord	U0010	Petite Anse	557109	WIDDY
MAR_s29_nav653999	29	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Nord	U0010	Fort-de-France	890286	CONFIANCE
MAR_s30_nav927299	30	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Sud	U0013	Sainte Luce	641315	CA PAS FACILE
MAR_s28_nav697454	28	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Nord	U0011	Trois Ilets/ Les Anses d'Arlet	926101	REGINA MUNDI
MAR_s31_nav927299	31	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Nord	U0010	Fort-de-France	641403	INDEPENDANCE
MAR_s30_nav6832727	30	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Sud	U0013	Le Diamant	697454	RESPE
MAR_s29_nav696842	29	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Sud	U0012	Petite Anse	641588	LA JOCONDE
MAR_s31_nav927299	31	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Nord	U0010	Sainte Luce	927299	ELIE
MAR_s28_nav696842	28	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Sud	U0013	Sainte Luce	641771	PA FACIL
MAR_s30_nav930717	30	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Nord	U0010	Petite Anse	927369	SAINT-HUBERT
MAR_s29_nav696807	29	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Sud	U0013	Trois Ilets/ Les Anses d'Arlet	696671	BOINA
MAR_s31_nav930717	31	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Nord	U0010	Le Diamant	832727	ALLA
MAR_s28_nav696842	28	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Sud	U0013	Sainte Luce	697140	LOANA
MAR_s30_nav930717	30	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Nord	U0010	Sainte Luce	930717	TABITHA
MAR_s29_nav696807	29	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Sud	U0013	Le Diamant	779246	NANIE
MAR_s31_nav927299	31	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Nord	U0010	Sainte Luce	696907	KARENE
MAR_s28_nav696842	28	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Sud	U0013	Le Diamant	779673	SIRENE TWO
MAR_s30_nav930717	30	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Nord	U0010	Macabou/Cul de Sac Ferré	927301	LA MAIN DROITE
MAR_s29_nav696807	29	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Sud	U0013	Fort-de-France	832745	MES TROIS FILS
MAR_s31_nav927299	31	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Nord	U0010	Petite Anse	696556	ANGELINE
MAR_s28_nav696842	28	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Sud	U0013	Le Diamant	832818	TI NICAISE
MAR_s30_nav930717	30	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Nord	U0010	Fort-de-France	890198	SACHA
MAR_s29_nav696807	29	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Sud	U0013	Petite Anse	832639	LOUVRIERE
MAR_s31_nav927299	31	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Nord	U0010	Le Diamant	832735	LOUISETTE
MAR_s28_nav696842	28	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Sud	U0013	Petite Anse	832994	MURIELLE
MAR_s30_nav930717	30	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Nord	U0010	Petite Anse	696842	BRUNO
MAR_s29_nav696807	29	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Sud	U0013	Le Diamant	833048	FISHING ADDICTION
MAR_s31_nav927299	31	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Nord	U0010	Trois Ilets/ Les Anses d'Arlet	832995	LA LICORNE
MAR_s28_nav696842	28	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Sud	U0013	Sainte Luce	833158	ALLE WIRE
MAR_s30_nav930717	30	0	1	FORT DE FRANCE - CANAL DE SAINTE LUCIE	Navires Large	Inf_7m	ZC02	Martinique Nord	U0010	Trois Rivières	853999	DIEU AVEC NOUS

